

Conditions générales

Prémisses :

- Le-la participant·e ou l'un de ses parents doit **avoir la nationalité suisse** ou être inscrit·e dans une école suisse à l'étranger.
- Le-la participant·e doit être **domicilié·e à l'étranger**.
- **Limite d'âge**

Catégorie d'âge: 8-12 ans

- La limite d'âge inférieure est de **8 ans**; les participant·e·s doivent avoir atteint cet âge à la fin de la saison du camp d'été (mi-août). La participation d'enfants plus jeunes est exclue.
- La limite d'âge supérieure est de **12 ans**; et les participant·e·s qui atteignent cet âge durant l'année du camp peuvent y participer. Les participants plus âgés peuvent s'inscrire dans la catégorie d'âge supérieure.

Catégorie d'âge: 12-14 ans

- La limite d'âge inférieure est de **12 ans**; les participants doivent atteindre cet âge l'année du camp. Les participants plus jeunes peuvent s'inscrire à un camp de la catégorie d'âge inférieure.
- La limite d'âge supérieure est de **14 ans**. Une exception est faite pour les participants qui atteindront l'âge de 15 ans dans les trois mois précédant le premier jour du camp.

Catégorie d'âge: 10-14 ans

- Cette catégorie d'âge s'applique uniquement aux camps d'été désignés.
- La limite d'âge inférieure est de **10 ans** ; les participants doivent avoir atteint cet âge à la fin de la saison du camp d'été (mi-août). Les participants plus jeunes peuvent s'inscrire à un camp conçu pour les 8-12 ans.
- La limite d'âge supérieure est de **14 ans**. Une exception est faite pour les participants qui atteindront l'âge de 15 ans dans les trois mois précédant le premier jour du camp.

Catégorie d'âge : 15+

- Les jeunes âgés de plus de **15 ans** peuvent s'inscrire à un camp d'été de [Swiss Community - Organisation des Suisses de l'étranger](#).
- Le-la participant·e doit être fluent dans au moins l'une des cinq langues (allemand, anglais, français, italien ou espagnol).
- **Intérêt** pour le fonctionnement du camp de vacances et le programme proposé.
- Une certaine **autonomie**: le-la participant·e doit par exemple être en mesure de prendre soin de ses vêtements et de son hygiène quotidienne et de subordonner ses besoins aux exigences de la communauté du camp.
- **Les parents doivent être prêts** à confier leur enfant sereinement à l'**encadrement de l'équipe de moniteur·rice·s**.



Points importants pour la procédure d'inscription:

- Le-la participant-e peuvent participer à une seule offre par saison.
- L'inscription se fait exclusivement via notre [site internet](#).
- La date finale d'inscription est le 15 mars. Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée. Toutes les informations supplémentaires sont envoyées avec la confirmation de paiement.
- Dans les 7 jours suivant l'inscription, les documents suivants doivent être envoyés à info@sjas.ch : **copie du passeport suisse** (ou autre justificatif de nationalité suisse) et copie de la **carte d'assurance maladie**.
- À partir du 15 février, les inscriptions sont également ouvertes aux enfants fréquentant des écoles suisses à l'étranger. Pour des raisons de subventions, le prix du camp de vacances est majoré de CHF 200.-. Aucun soutien financier ne peut être accordé dans ce cas.
- Une confirmation est envoyée après la réception de l'inscription et des documents décrits ci-dessus, cela pour permettre l'organisation immédiate du voyage en Suisse. Les frais de voyage pour l'aller-retour en Suisse sont à la charge des parents. Le lieu de rendez-vous des participant-e-s est généralement fixé à l'aéroport de Zurich.
- Le paiement des frais de participation est dû 30 jours après l'émission de la facture.
- En l'absence de retour d'information ou en cas de non-envoi des documents requis/paiements 60 jours avant le début du camp de vacances, la FESE annule l'inscription et facture les frais d'annulation applicables en totalité.

Frais d'annulation:

- De la confirmation jusqu'à 3 jours après la confirmation = pas de frais d'annulation ;
- Du 4ème jour après la confirmation jusqu'au 15 mars = 20 % du prix total ;
- Du 16 mars au 15 avril = 50 % du prix total ;
- Du 16 avril au 15 juin = 75 % du prix total ;
- À partir du 16 juin = 100 % du prix total.
- En cas d'annulation de la participation d'un enfant bénéficiant d'une réduction de la contribution, les frais d'annulation sont calculés sur la base des prix réduits.
- En cas d'annulation de la participation d'un enfant avec une réduction de la contribution complète après le 15 juin, des frais d'annulation d'au moins CHF 200.- doivent être payés. Les réductions de voyage doivent être intégralement remboursées en cas d'annulation.
- En cas de refus de paiement, le-la participant-e sera exclue des futurs camps de vacances jusqu'au paiement intégral des frais encourus.
- La FESE se réserve le droit d'annuler des activités jusqu'à six semaines avant l'événement. Dans ce cas, aucun frais d'annulation ne sera facturé.
- Si un-e participant-e quitte avant la fin du camp de vacances programme, aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'empêchement de participation à la dernière minute (quelle qu'en soit la raison), la FESE ne rembourse aucuns frais. La FESE recommande de souscrire une assurance voyage appropriée.



Assurance :

- La FESE a contracté une assurance accident complémentaire pour chaque **enfant suisse de l'étranger**. Cependant, pour un traitement dans un cabinet médical ou un hôpital, **l'assurance personnelle** du·de la participant·e doit être présentée pour la prise en charge des soins. La question des coûts est ensuite traitée par l'assurance.
- Les participant·e·s ne sont toutefois **PAS** assuré·es contre la **maladie**. La FESE recommande de souscrire une assurance internationale adaptée.

Soutien financier :

La FESE dispose de fonds (modestes) pour soutenir les enfants suisses de l'étranger disposant de ressources financières limitées. Le formulaire approprié peut être téléchargé [ici](#) et soumis dans les 7 jours suivant la confirmation de participation à un camp d'hiver ou d'été, auprès du bureau à l'adresse info@sjas.ch.

Vous serez informé·e de la décision concernant votre demande dans un délai d'un mois.

Obligation des participant·e·s :

En participant à un camp de vacances FESE, le·la participant·e s'engage à s'intégrer dans la communauté, à participer au programme et à respecter les règles en vigueur. La FESE ne tolère ni la violence (verbale ou physique) ni tout autre comportement transgressif. Toute dégradation présumée de biens, consommation de substances addictives, ainsi qu'un usage inapproprié d'ordinateurs, tablettes, téléphones mobiles, montres intelligentes et consoles de jeu (notamment la consommation de contenus pornographiques, de violence, de discrimination ou impliquant du cyberharcèlement/intimidation) est interdite. **En cas d'infraction, le·la participant·e peut être renvoyé·e à tout moment**, ce qui implique qu'une **personne de contact en Suisse** doit être disponible pour accueillir l'enfant.

Questions de droit :

- En cas de litige, le for juridique est à Berne. Le droit suisse est applicable.
- En s'inscrivant, le·la participant·e et ses représentants légaux acceptent le traitement de leurs données personnelles, notamment pour organiser nos camps, selon notre [protection de données](#).
- En s'inscrivant, le·la participant·e et ses représentants légaux acceptent également que des photos et vidéos soient prises durant le camp et publiées sur notre site internet, réseaux sociaux et supports promotionnels tels que brochures, dépliants, etc. Nous utilisons uniquement des photos et vidéos respectant la personnalité du·de la participant·e. En cas de refus, cela doit être notifié par écrit dans les 30 jours suivant la clôture des inscriptions, à l'adresse info@sjas.ch.

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)

Rue des Alpes 24

3006 Berne CH

Tél. +41 (0)31 356 61 16

info@sjas.ch / www.sjas.ch